

SECTEUR 3. RUE DE L'ARGOAT (ouest)



À l'ouest du bourg, la construction de deux nouveaux logements peut être prévue sur le site.

Dans son aménagement, la limite sud-ouest arborée doit être préservée.

L'accès au site doit être unique pour desservir les futures constructions, avec une sécurisation du carrefour.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :	0,17 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	12 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	2		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Individuel		
Programmation estimée :	2027-2030		